



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de l'usine de Viskase

Question écrite n° 12639

Texte de la question

Mme Caroline Fiat alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation que rencontre les salariés de l'usine Viskase et particulièrement de son site à Thaon-Les-Vosges. Le groupe industriel américain, installé en France, envisage un projet de délocalisation d'une partie de sa production industrielle dans un autre pays européen, jouant la concurrence fiscale et sociale entre les salariés de l'Union européenne. Les conséquences pour les salariés du site sont impressionnantes : 92 suppressions d'emplois annoncés sur les 279 salariés qui travaillent dans cette usine. Cette perte sèche d'emplois intervient moins d'un an après les ordonnances sur la loi travail, les avantages fiscaux confiés aux entreprises et qui devaient, selon le Gouvernement, favoriser l'emploi et endiguer le chômage. Le PSE de Viskase intervient quelques jours après l'annonce de mauvais résultats concernant l'emploi et une montée du chômage toujours en cours. Le groupe Viskase est installé à Thaon-les-Vosges depuis 1977, 41 ans d'implantation qui démontrent la qualité de la production réalisée par les ouvriers et techniciens français sur ce site. La délocalisation ne peut être justifiée que pour des raisons de coûts économiques, raison inacceptable pour des responsables politiques français. Elle lui demande ce qu'il compte faire pour endiguer le chômage, notamment des sites industriels, et répondre aux inquiétudes importantes des salariés de Viskase et de la commune de Thaon-les-Vosges. Il est à noter qu'un emploi industriel impute quatre emplois indirects, c'est donc un très lourd tribut que le groupe impose à la région qui a accueilli, formé et fourni de la main-d'œuvre à l'entreprise depuis 1977.

Texte de la réponse

Concernant l'entreprise Viskase, le délégué interministériel aux restructurations d'entreprises M. Jean-Pierre Floris a convoqué la société pour qu'elle s'explique sur ses intentions devant les services de l'Etat : s'il s'agit bien d'une délocalisation, l'administration suivra avec une très grande vigilance la régularité des procédures sociales qui doivent être mises en œuvre par l'entreprise, et l'accompagnement permettant à chaque salarié d'être formé et de retrouver rapidement un emploi. Les services se battent contre chaque fermeture d'usine et contre chaque délocalisation quand cela est possible. Mais il n'est pas possible de les interdire, car la liberté d'entreprise est indispensable afin que le territoire français demeure attractif pour les investissements. La bonne réponse est de poursuivre les efforts du Gouvernement pour faire de la France un pays attractif pour les investissements industriels et le développement des entreprises. L'idée n'est pas de contraindre les industriels à rester en France, cela ne fonctionne pas : il faut au contraire les convaincre qu'il est dans leur intérêt de développer leur activité en France. Ainsi, les ouvertures d'usines furent plus nombreuses que les fermetures en 2017 en France, pour la première fois depuis 2009 (125 ouvertures contre 100 fermetures), et l'industrie continue de créer des emplois (+ 5000 emplois sur la période juillet 2017-juin 2018). C'est le sens de la politique du Gouvernement, avec les baisses d'impôt (impôt sur les sociétés), la loi du Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (loi Pacte) concernant notamment la simplification des seuils, et le suramortissement. Les services continuent également à travailler sur les impôts de production.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12639

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8649

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3566